

COMMUNE DE 42260 ST GERMAIN LAVAL
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 SEPTEMBRE 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Alain BERAUD, Maire, pris les décisions suivantes :

PARTICIPATION FINANCIERE ANNEE SCOLAIRE 2019/2020 AU CONTRAT D'ASSOCIATION ECOLE PRIVEE " LES MARRONNIERS"

Fixe la participation de la Commune en référence aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Publique à 671.68 € par élève des classes primaires de l'Ecole Privée domicilié à St Germain Laval, pour l'année scolaire 2019/2020.

SUBVENTION CLASSE MATERNELLE ANNEE SCOLAIRE 2019/2020 A L'ECOLE PRIVEE "LES MARRONNIERS"

Attribue une subvention de 190 € par élève, domicilié à St Germain Laval, de la classe maternelle de l'Ecole Privée "Les Marronniers" pour l'année scolaire 2019/2020, sous réserve des modifications éventuelles apportées par les textes rendant obligatoire la scolarité à partir de 3 ans.

SUBVENTIONS 2019

Accorde une augmentation de 1 % aux subventions attribuées annuellement.

DELIBERATION FIXANT LE TABLEAU DES EFFECTIFS

Approuve à compter du 1er octobre 2019 la création au tableau des effectifs d'un emploi permanent à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires d'Adjoint Administratif Principal 1ère classe, et la suppression d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 2ème classe, à temps non complet, à raison de 28 heures hebdomadaires suite à une mutation au 16 septembre 2019.

CESSION D'UN BIEN DE SECTION « LE CHASSIN »

Accepte la cession de la parcelle cadastrée section A N°440 sise « Le Chassin » d'une superficie de 1 are 90 centiares, en nature de pré, au profit de M. Florian FERRET et Mme Chloé REGNY dans les conditions énumérées dans la délibération du 18 juin 2019 : vente pour un montant de cent euros, sous réserve que l'ensemble des frais afférents à cette cession soit entièrement à la charge des demandeurs.

Mandate M. Le Maire pour les démarches administratives relatives à ce dossier et l'autorise à signer l'acte notarié à intervenir.

TRANSFERT EN PLEINE PROPRIETE DU TERRAIN D'ASSIETTE DE LA CASERNE DE SAPEURS-POMPIERS

Décide le transfert en pleine propriété des parcelles B n° 70, B n° 406 et B n° 407 toutes situées au lieudit "PRALONG",

Décide de la cession à titre gratuit au SDIS de la Loire des parcelles susvisées,

Autorise le Premier-Adjoint au Maire, M. Jean-Claude RAYMOND, à signer l'acte de cession et tous documents se rapportant à cet acte,

Autorise le Maire à authentifier l'acte qui sera rédigé en la forme administrative.

... / ...

CESSION DE TERRAIN « LES BALMES »

Emet un avis favorable pour la cession gratuite de 70 m² par les Cts MEAUDRE à la Commune pour régulariser une situation existante.

Charge M. le Maire de la rédaction de l'acte administratif et autorise M. Jean-Claude RAYMOND, Premier Adjoint au Maire à signer par délégation l'acte administratif à intervenir pour l'enregistrement de cette opération ainsi que toutes les pièces à intervenir.

Prévoit d'inscrire les dépenses relatives à l'établissement de cet acte au compte 2111 « Terrains nus »

CONTRAT D'ENTRETIEN CHAUFFERIE GROUPE SCOLAIRE

Suite à la reprise de l'entreprise PLANET'ERE par ENGIE Home Services, dont l'agence de Roanne – Le Coteau se situe 5 rue Carnot 42120 – LE COTEAU., approuve un contrat à forfait pour l'entretien et la maintenance de la Chaufferie du Groupe Scolaire proposé par ENGIE Home Services.

Prévoit l'inscription de la dépense au compte 6156 "Maintenance".

BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LA CCVAI

Décide de signer un bail emphytéotique avec la Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable pour permettre l'implantation de la chaufferie bois sur des emplacements de stationnement rue Jean Boyer.

SAS « TOITS DU VAL »

Promet de soutenir le projet de centrales villageoises en souscrire des parts sociales pour un montant de 1 500 €.